



Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

22 + 5 procurations

OBJET :

Point n° 8b

**Attribution d'une
subvention à la librairie
BISEY dans le cadre du
dispositif de soutien
aux librairies de
proximité issu de la loi
dite « DARCOS »**

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
7 juillet 2026 par
M. Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 juillet 2026

Etaient présents : M. SCHNEBELEN, Mmes MANN, BINDER, MALLER, M. CORDONNIER, Mme MARCEL, M. SEIGNEZ, Mme HOELT, M. DERSIS, Mmes PICCININI, HURTH, MM. STEININGER, RAKOTONIRAINY, Mmes RAKOTONIRAINY-EHRET, WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, ARDIZIO, Mmes AYGUN, BAUMIER-GURAK, FRANÇOIS-WILSER, DIET, M. JULLY

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. FUCHS, excusé, a donné procuration à M. SCHNEBELEN
M. HUMMEL, excusé, a donné procuration à Mme MANN
Mme LAILLY, excusée, a donné procuration à M. STEININGER
M. STOECKEL, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER

Etaient excusés, sans procuration :

M. CHOLAY
M. SCHILDKNECHT

Madame MANN Delphine, adjointe déléguée à la dynamisation de centre-ville, aux cultures et aux patrimoines, expose aux membres du Conseil Municipal, l'importance du maintien et du développement de la « Librairie BISEY », acteur essentiel de la vie culturelle locale et commerce de proximité contribuant à la diffusion du livre, à la promotion de la lecture et à l'animation du territoire.

La commune de Thann attache une importance particulière au maintien et au développement des commerces culturels de proximité qui participent à l'animation du territoire, à l'accès à la culture pour tous et à la vitalité du centre-ville.

À ce titre, la société « Librairie BISEY », implantée sur le territoire communal depuis 3 ans grâce notamment à l'action de l'association « L'Atelier repaire culturel », constitue désormais un acteur essentiel de la vie culturelle et commerciale. Au-delà de son activité, elle contribue à la diffusion du livre, à la promotion de la lecture et à l'organisation d'animations culturelles à destination des habitants.

La loi n° 2021-1901 du 30 décembre 2021 dite « DARCOS » a instauré un cadre visant à renforcer la protection et le développement des librairies indépendantes, reconnues comme des acteurs essentiels de la chaîne du livre et de l'aménagement culturel des territoires. Cette législation répond à la nécessité de préserver un réseau de librairies de proximité confronté à des conditions de concurrence particulières, notamment liées à l'essor du commerce en ligne.

Au-delà de leur activité commerciale, les librairies indépendantes assurent une mission d'intérêt général en favorisant la diversité éditoriale, la promotion de la lecture, la diffusion de la création littéraire et l'accès de tous les publics à la culture. Elles constituent également des lieux de rencontre, d'échange et d'animation qui participent activement à la cohésion sociale et à la vitalité des centres-villes.

La société « Librairie BISEY » s'inscrit pleinement dans ces objectifs. Par son implantation sur le territoire communal, elle contribue au maintien d'une offre culturelle de qualité, au dynamisme du commerce de proximité et à l'attractivité du centre-ville. Elle participe également au rayonnement culturel de la ville à travers l'organisation de rencontres d'auteurs, de séances de dédicaces, d'animations littéraires et d'actions de sensibilisation à la lecture.

Le projet présenté par la librairie vise à consolider durablement son activité économique et à développer son rôle d'acteur culturel local à travers l'élargissement de son offre, le renforcement de ses partenariats avec les acteurs éducatifs, associatifs et culturels du territoire, ainsi que la mise en œuvre d'actions favorisant l'accès à la lecture pour tous les publics.

Afin d'accompagner cette démarche, la Ville de Thann souhaite mettre en place un accompagnement financier dégressif sur une période de trois ans. Ce soutien doit permettre à la librairie de sécuriser son développement, de poursuivre ses missions culturelles et de renforcer progressivement son autonomie économique.

Le soutien apporté par la commune répond ainsi à un objectif d'intérêt public local en matière d'accès à la culture, de soutien au commerce de proximité, de maintien d'une offre culturelle diversifiée et de revitalisation du centre-ville.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

La Ville de Thann s'engage à verser à la société « Librairie BISEY », sous réserve du respect des dispositions de la convention conclue entre les parties, de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget communal et du maintien des conditions d'éligibilité au dispositif de soutien aux librairies indépendantes de proximité, les montants de subventions suivants :

Année	Mois	Montant de la subvention
Année 1 du 01/09/26 au 31/08/27	1 à 12 mois	6 500 €
Année 2 du 01/09/27 au 31/08/28	13 à 24 mois	5 850 €
Année 3 du 01/09/28 au 31/08/29	25 à 36 mois	5 265 €

Le montant sera versé de façon trimestrielle en faveur de la société « Librairie BISEY ».

Le montant total de l'accompagnement financier accordé par la Ville de Thann s'élève ainsi à 17 615 € sur une période de trois années.

Vu la demande de la société « Librairie BISEY » en date du 19 juin 2026,

Vu le respect du cadre défini par la loi n° 2021-1901 du 30 décembre 2021 dite « DARCOS » par la société « Librairie BISEY »,

Vu la volonté de la Ville de Thann à appliquer la législation « DARCOS » visant à renforcer la protection et le développement des librairies indépendantes,

Vu les éléments exposés par Madame Delphine MANN, à savoir la volonté de la Ville de Thann de soutien aux librairies indépendantes de proximité dans le cadre du dispositif « DARCOS » pour un montant total de 17 615 € sur une période de trois années,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'attribution d'une subvention pluriannuelle à la société « Librairie BISEY » dans le cadre du dispositif de soutien issu de l'application de la loi dite « DARCOS » au bénéfice des librairies indépendantes de proximité,
- valide l'inscription des crédits aux budgets des exercices concernés,
- indique que les montants annuels seront versés trimestriellement,
- fixe le montant de cette subvention pluriannuelle à 17 615 € qui seront versés selon les modalités suivantes :
 - 6 500 € pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027,
 - 5 850 € pour la période du 1^{er} septembre 2027 au 31 août 2028,
 - 5 265 € pour la période du 1^{er} septembre 2028 au 31 août 2029,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, d'une durée de trois années, annexée à la délibération, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance